



# UNC INFOS

LETTRE MENSUELLE DU SIÈGE DE  
L'UNION NATIONALE DES COMBATTANTS

N°136 – Avril 2023- [uncdir@unc.fr](mailto:uncdir@unc.fr)

(C) Jean-Raphaël Drahi

(C) ECPAD

## Éditorial

Ce mois-ci, votre *UNC Infos* vous offre bien évidemment toutes les informations nécessaires au sujet de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra à Paris le 13 mai.

Par ailleurs, comme indiqué au numéro précédent, tout ce que vous devez savoir sur le renouvellement de notre convention avec l'Institut de gestion sociale des armées (Igesa) se trouve dans ces pages.

Bonne lecture et, surtout, n'oubliez-pas de faire circuler le plus possible cette lettre d'information !

Xavier Pons  
Directeur administratif

## Assemblée générale

### L'assemblée générale 2023, statutairement obligatoire, se tiendra le samedi 13 mai 2023

Chaque fédération départementale a reçu un appel à candidature afin de proposer un ou des candidats, parmi les personnes physiques membres des associations locales de leur ressort, pour le renouvellement du 2<sup>e</sup> collège - 3<sup>e</sup> tiers. Sachant que chaque candidature doit comporter obligatoirement l'extrait de la délibération du conseil d'administration de la fédération départementale, ou l'accord de tous les membres du bureau de la fédération concernée, signé de son président ou du vice-président et de son secrétaire, il vous est conseillé dès la réception d'*UNC infos*, d'enclencher le processus au niveau départemental.

**Le dossier devra, en effet, parvenir au siège de l'UNC pour le 21 avril.**

Toutes les fédérations départementales doivent être représentées à cette réunion statutaire par leur président ou un adhérent mandaté.



**Le nom est à communiquer au siège national pour le 5 mai.**

**Rappel : le vote par procuration est interdit.**



### Modalités pratiques

Les frais de déplacement sont à la charge du siège national, sur présentation de justificatifs : 1 nuit avec un plafond de 150€ pour une chambre avec petit-déjeuner, taxe de séjour incluse ; 1 repas à 35€ ; 1 aller-retour en train en 1<sup>re</sup> classe de la gare la plus proche du domicile à Paris ; 2 allers-retours en métro.

## Assemblée générale (suite)

Les convocations à l'AG ont également été adressées à toutes les fédérations départementales.

Chacune d'elle sera informée du nombre de voix dont elle dispose, en fonction de son effectif à jour au 31 décembre 2022 (cf. statuts article 5 alinéa 7).

Ont été joints à cette convocation :

- l'ordre du jour arrêté par le CAN, sur proposition du bureau national,
- le rapport moral et d'activités 2022 de l'UNC,
- le rapport de gestion 2022 et le budget prévisionnel 2024,
- la motion de législation 2023,
- la déclaration d'action civique et de mémoire 2023.

### Modalités pratiques (suite)

**Où :** Ecole militaire, 1 place Joffre, Paris 7<sup>e</sup> - Métro : Ecole militaire (ligne 8) ou La Motte-Picquet Grenelle (lignes 6, 8 et 10)

**Accueil :** à partir de 8h30

 **N'oubliez surtout pas de vous munir d'une pièce d'identité pour vous présenter à l'accueil.**

**Le stationnement des véhicules n'est possible dans l'enceinte de l'École militaire que pour ceux qui en ont fait la demande auprès de Mme Sophie Perronnet.**

## Comptabilité

L'appel pour le 1<sup>er</sup> tiers des redevances 2023 vous a été adressé à la fin du mois de mars. Merci de vous en acquitter en effectuant ce virement sur le compte bancaire approprié (UNION NATIONALE DES COMBATTANTS).

### Rappel

Il est impératif, quand un virement au siège est effectué, d'en préciser l'origine (numéro du département) et la raison. Dans le cas contraire, le service comptabilité ne peut pas imputer les règlements aux bons comptes clients.

## Agenda

### ☛ 14 avril

- ❖ Réunion au siège du groupe de travail « mémoire combattante » du conseil supérieur de la fonction militaire

### ☛ 20 avril

- ❖ Signature au siège de la convention d'hébergement avec la Fédération nationale des associations de sous-officiers de réserve (FNASOR)

# Fichier des abonnés - adhérents



Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2022, le fichier des abonnés à *La Voix du Combattant*, géré par la société EDIIS, via le logiciel Alizé, est devenu un fichier d'adhérents.

Le bilan de ces 12 derniers mois a confirmé les avantages que l'on en attendait :

- simplifier le travail des départements en leur évitant d'entretenir deux fichiers ;
- gérer les effectifs en temps réel ;
- faciliter la parfaite connaissance de la composition des fédérations.

 **Néanmoins, des progrès sont encore réalisables.**

**Si l'on veut faire de ce fichier un véritable outil de pilotage de l'association (évolution des effectifs par répartition de génération du feu, courbe des âges...), il faut nourrir ce fichier, à commencer par la date de naissance des adhérents !!**

**Merci par avance aux fédérations départementales de veiller à cela.**

Vous rencontrez un problème ou vous avez une question sur la tenue de votre fichier Alizé ?

Contactez Siham SAFI : [uncsocial@unc.fr](mailto:uncsocial@unc.fr), 01 53 89 04 23

## Communication

LinkedIn



Nos comptes sur les réseaux sociaux continuent à engranger de nouveaux abonnés : fin mars, plus de 1 400 sur Facebook et plus de 110 sur LinkedIn. Il faut passer à la vitesse supérieure. Abonnez-vous et faites les connaître afin d'augmenter notre notoriété et gagner de nouveaux adhérents !!

## La Voix du Combattant

N°1884 - avril 2023  
**LA VOIX DU COMBATTANT**  
Le magazine de l'Union nationale des combattants

**Orion 23 :**  
**l'armée française**  
**à l'assaut**



Regards sur 1939-1945  
L'opération Mincemeat :  
désinformer l'ennemi p. 20

Témoignage AFN :  
avoir 20 ans dans  
les Aurès p.21

Mémoire combattante :  
Camerone : le convoi  
est passé p.24

Le numéro d'avril de votre magazine sera bientôt dans vos boîtes aux lettres.

Deux temps forts ce mois-ci !

Un retour sur l'exercice interarmées *Orion* mené par l'armée française dans le Sud de la France, dans le cadre de l'entraînement à la haute intensité. Le retour des grandes manœuvres, après une parenthèse d'une bonne trentaine d'années !!

Second point sur le lancement, par la secrétaire d'Etat chargée des Anciens combattants et de la Mémoire, du chantier de décentralisation des commémorations nationales dans des hauts lieux de la mémoire nationale liés à la mémoire des conflits contemporains. Cela permettra d'élargir le public présent lors de ces cérémonies et d'en accentuer le symbole d'hommage et de transmission, en concertation avec les acteurs locaux et le monde associatif combattant.

# Partenariat



L'UNC a renouvelé sa convention de partenariat avec l'Institut de gestion sociale des armées (Igesa) le 10 mars dernier.

L'Igesa ouvre donc, dans la limite des places disponibles et avec un tarif adapté, les prestations suivantes **aux ayants droit de l'UNC en mesure de prouver une appartenance en cours de validité.**

➤ **Séjours dans les hôtels, villages et résidences de vacances de l'Igesa**, au tarif E (échelle de A à F)

Réservations au 04 95 55 20 20 ou [jereservevacances@igesa.fr](mailto:jereservevacances@igesa.fr)

➤ **Séjours dans les 2 résidences relais (hôtels) situées à Toulon et les 3 de Paris**, au tarif « ayant droit dont militaires étrangers ».

➡ Solution intéressante pour ceux se rendant régulièrement à Paris.

Prix d'une nuitée en semaine pour une chambre simple : 97,30€ (sans petit-déjeuner)

Voir les coordonnées de ces résidences sur le site internet de l'Igesa

➤ **Séjours de groupes, de cohésion et séminaires dans les établissements de l'Igesa**, aux mêmes tarifs que les ressortissants des armées.

➡ Solution intéressante pour les réunions statutaires.

Réservations au 04 95 55 30 75 ou [seminaires@igesa.fr](mailto:seminaires@igesa.fr)

➤ **Billetterie (salles de sport, croisière sur la Seine, parcs d'attraction, concerts, monuments nationaux et spectacles)**, aux mêmes tarifs que les ressortissants des armées.

Réservations au 04 95 55 20 20, 09 88 67 27 80 ou [billetterie@igesa.fr](mailto:billetterie@igesa.fr)

➤ **Promotions proposées par l'Igesa dans les catalogues vacances ou sur le site**, cumulables avec le tarif accordé dans la convention.

➡ **Attention : le personnel actif ou en retraite du ministère des Armées membre de l'UNC n'est pas concerné car il bénéficiait déjà de plein droit des tarifs préférentiels de l'Igesa.**



Pour tout renseignement complémentaire :  
[www.igesa.fr](http://www.igesa.fr)